

"Je lutte contre la récidive, vous ne me connaissez pas ?"

LE MONDE | 06.06.08 | 09h37 • Mis à jour le 06.06.08 | 09h37

Près d'un millier de travailleurs sociaux de l'administration pénitentiaire – le tiers des effectifs – ont manifesté, jeudi 5 juin, à Paris. Ils n'ont pas le droit de faire grève et ont pris un jour de congé pour demander une revalorisation de leur statut et de leurs salaires. Mais, au moment où l'Elysée relance l'attention de l'opinion sur la question de la récidive criminelle, ils sont surtout venus exprimer leur ras-le-bol.

"Qui suis-je ?", interpelle une jeune femme sur un carton qu'elle a soigneusement confectionné : "Je lutte contre la récidive. J'accompagne entre 100 et 150 personnes. Je fais partie du service public. J'ai de nouvelles missions chaque année. Vous ne me connaissez pas ? Mon administration non plus."

L. est venue de Lyon. Cette trentenaire, non syndiquée, est conseillère d'insertion et de probation (CIP) depuis huit ans. Titulaire d'une maîtrise de droit, elle gagne 1 600 euros par mois pour accompagner les condamnés. Elle se définit comme *"une petite main de l'exécution des peines"*.

"GRANDE LASSITUDE"

Elle travaille une demi-journée par semaine à la maison d'arrêt de Lyon-Perrache, où elle prépare environ 25 détenus à la sortie de prison. Mais l'essentiel de son travail est consacré au suivi de quelque 120 personnes déjà libérées. *"Le matin, je peux me rendre au domicile d'une personne pour voir si elle peut être placée sous bracelet électronique. J'en reçois ensuite une autre qui fait l'objet d'un sursis avec mise à l'épreuve. Et l'après-midi, je vais à la maison d'arrêt"*, explique-t-elle. Elle est confrontée à beaucoup de cas d'alcoolisme, de violences conjugales et, de plus en plus, à des délinquants sexuels. Il faudrait les voir régulièrement. Ce n'est pas toujours possible.

"Nous avons de moins en moins de moyens, explique une collègue de Paris. Les associations avec lesquelles nous travaillons ferment, faute d'argent. Le nombre de lieux d'hébergement a diminué. Les détenus doivent sortir, mais nous n'avons pas toujours beaucoup de possibilités à leur offrir."

Au centre de détention d'Uzerche (Corrèze), quatre travailleurs sociaux suivent 610 détenus. Ils ne voient les prisonniers qui le demandent qu'une fois par trimestre. *"On n'a pas les moyens de préparer une vraie réinsertion. Il n'y a plus de places dans les foyers. On est obligé de faire sortir les détenus sans projet"*, ajoute une CIP. Or c'est dans ces cas que le risque de récidive augmente.

La manifestation intervient après plus d'un mois de grève du zèle et de manifestations locales, dans toute la France, à l'appel de la CGT et du Snepap-FSU. L'administration pénitentiaire a créé une mission sur les travailleurs sociaux, qui vient après plusieurs rapports, souvent restés dans les tiroirs, sur la *"grande lassitude"* de ces services.

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation emploient 3 600 personnes, dont 2 700 CIP. Si leur nombre a augmenté, de 1 000 depuis 2001, leurs tâches se sont considérablement accrues. La loi Perben II, en 2004, a développé les aménagements de peines hors de la prison. La ministre de la justice, Rachida Dati, affiche une politique volontariste en la matière.

Alain Salles